



MUNICIPALITÉ  
Notre-Dame-de-la-Merci

# AVIS PUBLIC

## Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 14 mai 2021 à 19 :30 en visioconférence, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure # DM-2020-03 – 930 chemin du Marcheur**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandés sont d'autoriser la construction d'une véranda sur une galerie existante dont une partie empiète de 2m dans la bande de protection riveraine de 10m et, de 5,07 mètres dans la marche de recul avant de 7,6m.

Suite aux mesures adoptées par le gouvernement du Québec, un arrêté ministériel a ordonné la suspension de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyen et, les assemblées du conseil municipal sont tenues à huis clos.

En conséquence, toute personne intéressée peut soumettre ses observations écrites au plus tard le 14 mai mars 2021 à 16 h 00 à l'attention de madame Martine Bélanger par courriel à l'adresse [martine.dga@mun-ndm.ca](mailto:martine.dga@mun-ndm.ca).

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt et un.

**Martine Bélanger, directrice générale adjointe**